

COMMUNIQUE

Le conseil municipal s'est réuni le 8 décembre 2008 à 18 heures 30.

En préalable il a reçu M. COUSSY, Architecte de ROCHEFORT. Celui-ci a été retenu pour la mission d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et la création de la ZPPAUP. Le travail durera 2 ans à partir de janvier 2009. Sans attendre les réunions publiques, le Conseil Municipal a décidé de mettre à disposition du public deux registres destinés à recevoir toutes informations utiles, l'un sur le passé patrimonial de Fontevraud, l'autre sur les souhaits des habitants (aménagements divers, habitat, environnement ...).

Gendarmerie : Le transfert de la gendarmerie s'est effectué dans ses nouveaux locaux début décembre. La vente des anciens locaux est en cours (M. MONSSU et HABITAT 49). Concernant les emprunts contractés par la commune auprès de AUXIFIP , le taux des intérêts sera arrêté avant le 20 février 2009 (taux fixe ou taux variable). Le loyer versé par la gendarmerie devrait couvrir approximativement les échéances de l'emprunt.

Sanitaires rue des Masques : L'ancienne porte des sanitaires publics sera remplacée par une porte métallique plus solide (coût 2 051 €).

Eglise Saint Michel : Un devis est à l'étude en vue de l'installation d'un nouveau système de sonnerie de la cloche. Il est à rappeler que l'ancienne cloche, vieille de 2 siècles, ne peut plus sonner comme autrefois car elle est ébréchée à la base. Sa rénovation complète entraînerait un coût trop élevé.

Urbanisme : L'aménagement de la zone des Perdrielles est à l'étude. Les acquisitions des parcelles sont reprogrammées sur l'ensemble des 2 phases nouvellement arrêtées. Les propriétaires vont donc être contactés prochainement.

Communauté d'agglomération : Le calcul des charges transférées est approuvé, le retour de la Taxe Professionnelle Unique sera de 55 000 € en 2009. Enquête sur le périmètre de protection des ressources en eau, le Conseil Municipal donnera son avis sur ce dossier lors de la prochaine réunion de conseil. Le rapport 2007 de la gestion eau-assainissement, dressé par l'agglomération, est approuvé tout en notant une légère hausse des tarifs pour 2009.

Personnel : La nouvelle adhésion au contrat de groupe pris par le Centre de Gestion du Personnel est approuvée pour la prise en charge du Brut sans les charges patronales.

Un contrat CDD est reconduit pour 6 mois.

La vacance d'un emploi technique est déclarée au Centre de Gestion. L'appel à candidature sera prochainement lancée pour un recrutement au 1^{er} mars 2009.

Un stagiaire patrimoine sera recruté pour une durée de 6 mois (1^{er} février au 31 août) en partenariat avec le Parc Naturel Régional. Il aura pour mission la création d'un circuit touristique du patrimoine.